

COURRIER DE ROANNE

HEBDOMADAIRE, POLITIQUE, INDÉPENDANT

ABONNEMENTS : Un an, 10 fr. ; — Six mois, 5 fr. 50 c.
INSERTIONS : Réclames, la ligne 25 c. ; — Annonces, la ligne, 15 c.

Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois.
Ils sont considérés comme continués, sauf réception d'avis contraire.

RÉDACTEUR EN CHEF : E. CRITOT

Les annonces judiciaires et légales seront insérées en 1870, pour le département de la Loire, dans les cinq journaux suivants : le *Mémorial de la Loire*, le *Journal de Montbrison*, le *Courrier de Roanne*, le *Journal de Roanne* et l'*Echo Roannais*.

BUREAUX : Impasse de la Sous-préfecture,
ouverts de 9 à 11 heures du matin, et de 3 à 5 heures du soir.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser au rédacteur en chef.
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

AVIS

Nos abonnés qui auraient à se plaindre d'un retard dans la distribution du *Courrier*, sont priés de nous en informer.

En cas d'irrégularité, nous invitons également nos abonnés à bien faire constater l'heure et le jour de la remise du journal, pour que nous sachions bien qui est responsable du retard.

Roanne, le 17 juillet 1870.

La situation aujourd'hui

Le sort en est jeté ! M. de Grammont, notre ministre des affaires étrangères, a déclaré, hier au Sénat, que les négociations avec la Prusse étaient rompues :

Les sénateurs ont acclamé M. de Grammont ; et à leur tour, ils ont été l'objet d'une ovation à la sortie du Luxembourg.

Que l'on se félicite et que l'on s'embrasse dans les régions officielles ! que l'on s'y applaudi se d'avoir enfin réussi à provoquer la guerre. Nous ne pouvons nous résoudre à partager cet enthousiasme. Ce qui nous paraît être certain, c'est qu'avec les moyens de destruction actuels, cette guerre ne sera qu'un immense carnage, c'est que la population entière va payer son tribut, soit par l'armée permanente, soit par la garde mobile, pour une folle aventure que l'on pouvait conjurer : Ce que nous prévoyons, ce sont les conséquences de cette rupture inattendue, conséquences incalculables pour nos intérêts, si notre succès n'est pas prompt et décisif, pour notre liberté si la victoire ramène dans le monde officiel cette infatuation qui la distingue depuis dix-huit ans.

Pour le moment, nous ne pouvons que suivre les faits qui vont se précipiter.

Mais lorsqu'on se retire des champs de bataille et qu'enfin on pourra compter les blessés et les morts ; nous nous souviendrons des faits et nous ne nous laisserons pas de reprocher à l'impéritie de la politique française tous les maux que nous sommes à la veille de fondre sur nous.

Em. CRITOT.

Déclaration du gouvernement.

AU SÉNAT

Au Sénat, jamais encore une pareille affluence, ce qui se comprend du reste ; dès la porte il y a des rassemblements d'étudiants facilement contents par de nombreux sergents de ville.

Entrée du prince Murat, du maréchal Le Bœuf, du maréchal Vaillant, de l'amiral Rigault de Genouilly, de Maupas, maréchal Canrobert, Daru, Haussmann.

Il est une heure, et déjà 92 sénateurs présents. Le maréchal Randon est si peu parti qu'il est à son siège de sénateur.

Les retardataires arrivent ; il faudrait nommer tout le monde. Les tribunes regorgent.

Malgré son indisposition, malgré son congé, M. Drouyn de Lhuys assiste à la séance.

A deux heures vingt minutes, la séance est ouverte : La lecture du procès verbal est expédiée par M. de Nieuwerkerke.

Arrivée de M. Parieu et de M. de Grammont.

La parole est à M. le Ministre des affaires étrangères pour une communication du Gouvernement :

Messieurs les Sénateurs,

La manière dont le pays a accueilli notre déclaration du 6 juillet nous ayant donné la certitude que vous approuviez notre politique et que nous pouvions compter sur votre appui, nous avons aussitôt commencé des négociations avec les puissances étrangères afin d'obtenir leurs bons offices avec la Prusse pour qu'elle reconnût la légitimité de nos griefs.

Dans ces négociations, nous n'avons rien demandé à l'Espagne, dont nous ne voulions ni éveiller les susceptibilités ni froisser l'indépendance, nous n'avons pas agi auprès du prince de Hohenzollern, que nous considérons comme couvert par le roi ; nous avons également refusé de mêler à notre discussion aucune réclamation ou de la faire sortir de l'objet même dans lequel nous l'avions renfermée dès le début.

La plupart des puissances ont été pleines d'empathie à nous répondre, et elles ont, avec plus ou moins de chaleur, admis la justice de notre réclamation.

Le ministère des affaires étrangères prussien nous a opposé une fin de non-recevoir en prétendant qu'il ignorait l'affaire, et que le cabinet de Berlin y était étranger.

Nous avons dû alors nous adresser au roi lui-même et nous avons donné à notre ambassadeur l'ordre de se rendre à Ems auprès de Sa Majesté.

Tout en reconnaissant qu'il avait autorisé le prince de Hohenzollern à accepter la candidature qui lui avait été offerte, le roi de Prusse a soutenu qu'il était resté étranger aux négociations poursuivies, entre le gouvernement espagnol et le prince de Hohenzollern qu'il n'y avait intervenu que

comme chef de famille et nullement comme souverain et qu'il n'avait ni réuni ni consulté le conseil de ses ministres. Sa Majesté a reconnu cependant qu'elle avait informé le comte de Bismark de ces divers incidents.

Nous ne pouvions considérer ces réponses comme satisfaisantes ; nous n'avons pu admettre cette distinction subtile entre le souverain et le chef de famille et nous avons insisté pour que le roi consentît et imposât au besoin au prince Léopold une renonciation à sa candidature.

Pendant que nous discutions avec la Prusse, le désistement du prince Léopold nous vint du côté d'où nous ne l'attendions pas et nous fut remis le 12 juillet par l'ambassadeur d'Espagne.

Le roi ayant voulu y rester étranger, nous lui demandâmes de s'y associer et de déclarer que si, par un de ces revirements toujours possibles dans un pays sortant d'une révolution, la couronne était de nouveau offerte par l'Espagne au prince Léopold, il ne l'autoriserait plus à l'accepter, afin que le débat put être considéré comme définitivement clos.

Notre demande était modérée ; les termes dans lesquels nous l'exprimions ne l'étaient pas moins : « Dites bien au roi, écrivions-nous au comte Benet, le 12 juillet, à minuit, dites bien au roi que nous n'avons aucune arrière-pensée, que nous ne cherchons pas un prétexte de guerre et que nous ne demandons qu'à résoudre honorablement une difficulté que nous n'avons pas créée nous-mêmes. »

Le roi consentit à approuver la renonciation du prince Léopold ; mais il refusa de déclarer qu'il n'autoriserait plus à l'avenir le renouvellement de cette candidature.

« J'ai demandé au roi, nous écrivait M. Benet, le 13 juillet, à minuit, de vouloir bien me permettre de vous annoncer en son nom que si le prince de Hohenzollern revenait à son projet, sa Majesté interposerait son autorité et y mettrait obstacle. »

« Le roi a absolument refusé de m'autoriser à vous transmettre une semblable déclaration. »

« J'ai vivement insisté, mais sans réussir à modifier les dispositions de Sa Majesté. Le roi a terminé notre entretien en me disant qu'il pouvait ni ne voulait prendre un pareil engagement et qu'il devait, pour cette éventualité, comme pour toute autre se réserver la faculté de consulter les circonstances. » (Mouvement. — Exclamations.)

Quoique ce refus nous parût injustifiable, notre désir de conserver à l'Europe les bienfaits de la paix était tel que nous ne rompîmes pas les négociations et que, malgré votre impatience légitime, craignant qu'une discussion ne les entravât, nous vous avons demandé d'ajourner nos explications jusqu'à aujourd'hui.

Aussi notre surprise a-t-elle été profonde lorsqu'hier nous avons appris que le roi de Prusse avait notifié par un aide de camp à notre ambassadeur qu'il ne le recevrait plus et que, pour donner à ce refus un caractère non équivoque, son gouvernement l'avait communiqué officiellement aux cabinets d'Europe.

Nous apprenions en même temps que M. le baron de Werther avait reçu l'ordre de prendre un congé et que des armements s'opéraient en Prusse.

Dans ces circonstances, tenter davantage pour la conciliation eût été un oubli de dignité et une imprudence. Nous n'avons rien négligé pour éviter une guerre, nous allons nous préparer à soutenir celle qu'on nous offre en laissant à chacun la part de responsabilité qui lui revient.

Dès hier, nous avons rappelé nos réserves, et avec votre concours nous allons prendre immédiatement les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts, la sécurité et l'honneur de la France. (Triple salve d'applaudissements.)

Situation hier

Nous pouvons dire hardiment que la semaine qui vient de s'écouler, a présenté une série d'excitabilités, comme depuis longtemps on n'en avait pas vu en France.

Si on peut employer une telle expression, la Bourse est ivre : Un pour la rente 3 % tombe à 67 ; tout le monde s'écrie : Nous avons la guerre ; le lendemain hausse subite de 2 francs ou 2 fr. 50. Cette fois, nous avons la paix ; mais le surlendemain baisse inévitable ; alors c'est la guerre.

Depuis huit jours cela dure ; à l'heure où nous écrivons ces lignes, on est à la guerre.

Les journaux de Paris, ceux qui sont à la source même des informations sont en complet désarroi.

Le 13 juillet, le *Constitutionnel* publiait en tête de ses colonnes la déclaration suivante pour faire suite à celle de M. de Grammont.

Le 6 juillet, M. le duc de Grammont faisait au Corps législatif la déclaration que voici :

Nous ne croyons pas que le respect des droits d'un peuple voisin nous oblige à souffrir qu'une puissance étrangère, en plaçant un de ses princes sur le trône de Charles-Quint, puisse déranger à notre détriment l'équilibre actuel des forces en Europe, et mettre en péril les intérêts et l'honneur de la France.

Cette éventualité, nous en avons le ferme espoir, ne se réalisera pas.

Pour l'empêcher, nous comptons à la fois, sur la sagesse du peuple allemand et sur l'amitié du peuple espagnol.

M. le garde des sceaux ajoutait des assurances pacifiques à cette déclaration solennelle :

Nous ne voulons pas la guerre, disait-il, nous ne pourrions pas la guerre ; nous ne sommes préoccupés que de notre dignité... Je l'affirme sur l'honneur, il n'y a aucune arrière-pensée dans l'esprit d'aucun de nous quand nous disons que nous désirons la paix.

Le gouvernement a tenu parole. La candidature d'un prince allemand au trône d'Espagne est écartée et la paix de l'Europe ne sera pas troublée.

Les ministres de l'empereur ont parlé haut et ferme, comme il convient quand on a l'honneur de gouverner un grand pays. Ils ont été écoutés ; on a demandé satisfaction à leur juste demande.

Nous sommes satisfaits.

Le prince Léopold de Hohenzollern avait accepté la couronne d'Espagne.

La France a déclaré qu'elle s'opposerait à une combinaison politique ou à un arrangement de famille qu'elle jugeait menaçants pour ses intérêts, et la candidature est retirée. Le prince de Hohenzollern ne régnera pas en Espagne.

Nous n'en demandons pas davantage, et c'est avec orgueil que nous accueillons cette solution pacifique.

Une grande victoire qui nous coûte pas une larme, pas une goutte de sang !

C'est ainsi que s'exprime le *Constitutionnel*.

D'où venait donc ce langage affirmatif ? Du langage tenu par M. de Grammont d'abord, puis du désistement officiel du prince de Hohenzollern qui déclare déclinier l'honneur d'être roi d'Espagne, enfin de l'incident Olivier raconté, comme il suit, par le *Temps* :

Une bonne nouvelle, au milieu de tout ce trouble, pour les partisans de la paix.

On vient de lire aux députés dans la salle des conférences une dépêche adressée à M. Olivier, par le père de ce prince de Hohenzollern, qui lui propose de se retirer de la candidature au trône d'Espagne.

Cette nouvelle semble produire une certaine émotion. Nous venons d'entendre à l'instant M. Olivier lui-même déclarer catégoriquement, au milieu d'un groupe, dans la salle des Pas-Perdus :

« Nous n'avons jamais demandé que le retrait de la candidature du prince Hohenzollern, nous n'avons jamais demandé que ça et nos communications à la Prusse n'ont jamais porté sur le traité de Prague. — Il n'y a donc plus de candidature du prince de Hohenzollern ; nous n'en voulons pas ; donc, plus d'incident. »

On pouvait donc compter sur la paix, d'après les paroles de M. Olivier : Eh bien ! jamais nous n'avons été plus près d'avoir la guerre qu'à l'heure présente.

Pourquoi ? le *Moniteur Universel* nous donne l'explication de ce revirement incompréhensible.

Au premier abord, le Gouvernement paraissait disposé à se contenter de la communication du prince Antoine de Hohenzollern.

Mais après réflexion il a été impossible de ne pas remarquer que le roi de Prusse, chef de la famille, peut seul avoir le droit de donner une garantie sérieuse et définitive de la renonciation du prince Léopold.

Il est incontestable en effet que pour les résultats civils et politiques, dans toute monarchie, c'est le roi qui est le maître de donner ou de refuser des consentements quelconques.

Tant que l'acte du roi de Prusse ne sera pas parvenu à Paris, la question restera la même, et on ne peut savoir si nous aurons la paix ou la guerre.

Ainsi nous entrons dans une nouvelle phase. Nous n'avions que l'incident Hohenzollern ; cet incident est terminé, comme il résulte de la déclaration faite par M. de Grammont au Corps législatif.

Maintenant nous avons l'incident Prussien ; car c'est le roi de Prusse qui, à cette heure, est mis directement en cause et en demeure de s'expliquer d'une façon catégorique.

Or, nous le demandons, qui a soulevé ce second incident beaucoup plus grave que le premier, si ce n'est la diplomatie française ? N'est-ce pas là une vraie querelle d'Allemand ? Dès lors que le prince de Hohenzollern annonce son désistement d'une façon officielle, c'est qu'il est en droit et en mesure de le faire ; et nous n'avons aucune explication à exiger du cabinet de Berlin.

En soulevant une complication inutile, ne paraissions-nous pas être de véritables provocateurs ? Ne sommes-nous pas en droit de dire au ministère qu'il ne cherche qu'un prétexte pour faire la guerre, et que la première occasion ne lui ayant pas réussi, il en fait naître une seconde, pour tenter le sort des batailles ?

Il ne faut pas intervenir les rôles :

C'est Bismark, il est vrai, qui a fait naître l'incident Hohenzollern, mais l'incident est terminé et le ministre Prussien est hors de cause.

C'est M. Olivier qui a soulevé l'incident prussien et a créé de nouvelles éventualités de guerre.

On peut le dire hardiment. Si la paix est rompue, si le pays est livré aux chances de la guerre, sur qui doit retomber la responsabilité de cette

situation pleine de dangers ?

Sur le ministère, dit libéral, organisé par M. Ollivier, et fortifié par le plébiscite du 8 mai.

Em. CRITOT.

L'AFFAIRE HOHENZOLLERN

Nous avons eu, cette semaine, sous les yeux un curieux échantillon de la politique du gouvernement français.

Prim ne sachant où s'adresser pour donner un roi de son goût à l'Espagne, jette enfin les yeux sur un colonel Prussien, le prince de Hohenzollern : Bien entendu, ce dernier accepte. Mais on découvre tout à coup que le choix de ce candidat doit porter ombrage à la France : « Hohenzollern étant Prussien, s'il est fait roi d'Espagne, l'Espagne sera prussienne. » Tel est le raisonnement de M. Ollivier, d'un ministre proclamé homme d'Etat par M. Guizot.

Nous avons beau interroger l'histoire, nous n'y voyons aucun fait qui puisse fortifier l'opinion de M. Ollivier.

Sous le premier empire, il est vrai, nous avons vu tous les membres de la famille Bonaparte rester Bonaparte sur les différents trônes où les plaçait le chef de leur famille, mais nous savons aussi ce qu'à duré leur règne et avec quelle unanimité touchante leurs peuples les ont jetés dehors.

A la même époque, un général français monte sur le trône de Suède ; Bernadotte reste-t-il français ? Non, par la force des choses il devient Suédois ; et en 1814, celui qui avait marché à la tête des armées républicaines reparait à la tête des armées qui envahissent la France impériale.

L'histoire toute entière est pleine de faits qui prouvent l'innocence de ces liens de famille qui laissent compter le souverain même le plus absolu, et cette force c'est l'opinion publique, non pas celle de son pays natal, mais celle du pays qui l'adopte, de celui qui lui confie ses intérêts.

Présenter l'avènement du prince Hohenzollern au trône d'Espagne comme un accroissement d'influence au profit de la Prusse, sous ce prétexte que ce prince est prussien et parent du roi de Prusse, c'était donc commettre une erreur historique, faire preuve de peu d'expérience comme homme d'Etat.

Pour un élève de M. Guizot, l'ancien ministre de Louis-Philippe, se préoccuper à ce point d'une alliance de famille, c'est montrer qu'on a bien peu tiré parti des leçons du maître et peu étudié le gouvernement de Juillet.

Ce fait flagrant de l'inexpérience et de la légèreté du cabinet du 2 janvier n'est pas le seul que nous ayons à relever.

Quel triste spectacle que celui de cette Chambre ne sachant où prendre des nouvelles positives, de ces députés représentants du pays s'interrogeant dans les antichambres et dans les couloirs et réduits au rôle de domestiques de grande maison qui placent l'œil ou l'oreille à la serrure pour tâcher de surprendre le secret du maître.

Ce n'est donc pas une calamité publique que la guerre dans les circonstances actuelles : Menacés sinon de la famine du moins d'un hiver très-rigoureux, il ne nous manquait plus que de voir livrés au canon ceux que la misère pouvait épargner.

Ne devait-on pas sonder l'opinion publique et interroger les représentants du pays avant de prendre une attitude aussi follement provocante.

« Nous sommes prêts pour la guerre » disent les journaux officieux.

Non, nous ne sommes pas prêts ; il ne suffit pas d'avoir 400,000 hommes sous les armes pour provoquer une conflagration européenne ; il faut encore avoir pour réserve un pays assez riche, assez libre pour qu'il tienne à l'honneur et trouve intérêt à défendre pied à pied son territoire.

Est-ce là la situation de la France ? Certainement non. Sans nul doute, le pays trouvera dans son patriotisme assez de force, assez de d'énergie pour arrêter l'ennemi aux frontières ; mais il maudira une guerre dont il ne comprend pas la nécessité, parce que cette nécessité n'existe pas.

Et maintenant que va-t-il rester de cet incident outre la paix ou la guerre ? Un sentiment pénible de la situation humiliée faite à la Chambre et au pays, de la présomption et de l'inexpérience des hommes qui nous gouvernent, de l'instabilité de nos relations extérieures.

Cette éventualité de guerre qui a surgi tout à coup pour une raison futile, nous montre dans toute leur étendue la gravité des dangers d'une Constitution qui nous met à la merci du pouvoir personnel.

ent-être maintenant pourquoi
assé avec autant d'énergie le
pourquoi nous avons protesté
discretionnaires maintenus
On voit aujourd'hui de quel
mes de désordres et ceux qui
du travail.

le plébiscite avait été rejeté, et
it été armée du pouvoir redou-
la guerre, nous serions dans
une anxiété aussi pénible. Si le pays était resté
maître de ses destinées, la Prusse aurait-elle
grandi avec tant de rapidité; et après avoir to-
léral affronts sur affronts, à Sadowa, pour la
question du Luxembourg, pour les chemins de
fer Belges, irait-on se disposer à passer la fron-
tière pour je ne sais quel colonel Prussien.

Non, si on avait restitué à la France le libre
usage de ses droits, en votant contre le plébiscite
du 8 mai, nous ne serions pas dans cette cruelle
situation; le désordre ne serait pas sur le point de
chasser l'ouvrier des ateliers, le paysan ne serait
pas à la veille d'être appelé sous les drapeaux de
la garde mobile.

Le corps législatif eut agi avec moins de lé-
gèreté et d'impatience que nos ministres.

Que les campagnes comprennent donc une
fois pour toutes que ce n'est pas dans le camp de
la démocratie que se trouvent les hommes de
désordre, mais dans le camp de ceux qui s'inti-
tulent conservateurs et qui pour une duperie qui
les concerne seuls livrent le sort et l'avenir du
pays aux hasards de la guerre.

Em. CRITOT.

LES PRÉPARATIFS DE GUERRE

On fait en ce moment, dans les ports, une levée
des marins qui ont actuellement vingt et un ans
révolus.

Les maréchaux Le Boeuf et Vaillant se proposent
d'établir dans l'armée des engagements volontaires,
pour la durée de la guerre seulement.

Nous avons annoncé que l'escadre de la mer Bal-
tique serait commandée par le vice-amiral Bonet
Willamez.

Le commandement de l'escadre de l'Océan serait
confié à l'amiral Jurien de la Gravière.

Des trains de munitions et de chevaux ont été
dirigés cette nuit sur les frontières par les lignes
de l'Est et du Nord.

Ce matin un grand nombre d'artilleurs se trou-
vaient daient dans la gare du chemin de fer de
Strasbourg où ils attendaient divers détachement
arrivés le matin par les différentes lignes pour par-
tir par le train qui doit les conduire dans l'est.

Le corps de l'Algérie ont reçu l'ordre de former
leurs bataillons et leurs escadrons.

Les tirailleurs et les zouaves fourniront six ré-
giments à trois bataillons.

La légion étrangère, un régiment à cinq batail-
lons.

Et les chasseurs d'Afrique, quatre régiments à
quatre escadrons.

Les régiments organisés ont l'ordre de se rendre
aux ports d'embarquement et d'attendre des ordres
ultérieurs.

Les Prussiens en résidence à Paris, et qui sont
inscrits sur les cadres de la landwehr confédérée
ont reçu de l'ambassade prussienne l'ordre de « re-
joindre » dans les cinq jours.

Le même fait a eu lieu à Rouen et à Lyon pour
des Prussiens en résidence dans ces deux villes.

Au Havre, les Prussiens qui sont officiers de la
landwehr ont reçu leurs feuilles de route; jusqu'à
présent, aucun rappel n'a été adressé, dans cette

ville, aux simples soldats.

On nous écrit de Toulon, le 11 juillet :

On ne sait pas où est l'escadre, dans le public
bien entendu, car le ministre doit savoir à quoi
s'en tenir.

Revient-elle de Malte à toute vapeur pour se ra-
vitailler et filer dans le Nord ?

Fera-t-elle un crochet sur l'Algérie, afin d'utiliser
son retour en ramenant une division de l'armée
d'Afrique ?

On a-t-elle fait route directe sur Cherbourg, afin
de pénétrer le plus promptement possible dans la
Baltique ?

Voilà ce que l'on se demande et ce que l'on ne
peut pas savoir.

L'avisé à vapeur l'Adonis, qui allait être mis en
réserve, a reçu l'ordre de réarmer sous le coman-
dement de M. Robert de Fitz-James.

M. le capitaine de la frégate Du Sestre est mort au-
jourd'hui, à la suite d'une longue et douloureuse
maladie. C'était un officier très-remarquable dont
l'avenir a été brisé par une paralysie générale qui,
après quelques années de souffrances, l'a enlevé
dans toute la force de l'âge.

L'Amazone, frégate à hélice à deux batteries, a été
l'objet d'une nouvelle dépêche ministérielle qui exi-
ge son départ pour Cayenne et les Antilles du 5 au
10 août au plus tard; ce navire emportera des trou-
pes, des approvisionnements, des munitions et 150
forçats.

A Toulon, on parle de la guerre absolument
comme si elle devait avoir lieu en Chine; les arme-
ments marchent avec un ensemble qui ne provoque
aucune espèce de perturbation.

En allant dans le port, on remarque seulement
une activité prodigieuse. Il n'y a, par le fait, que
deux établissements qui soient jour et nuit en perma-
nence, la préfecture maritime et le télégraphe.

Voici une seconde correspondance de Toulon en
date d'avant-hier :

La situation commence à se dessiner plus nette-
ment de jour en jour; ce n'est pas encore la guerre;
mais il y a déjà un commencement d'exécution
dans les mouvements maritimes du port de Tou-
lon.

Le grand transport à hélice l'Entrepreneuse, bon-
dé de stables de chevaux jusqu'aux lisses de bastin-
gades, est parti pour Alger hier à quatre heures du
soir.

Le transport du même type, la Dryade, doit
suivre aujourd'hui la même destination, et le vais-
seau-transport l'Intrepide appareillera sans doute
demain; avec ces trois navires, c'est à peu près
six mille hommes et un millier de chevaux que
nous devons nous attendre à voir débarquer dans
peu de jours aux appointements de Castigneau, et à
moins d'un contre-ordre peu probable, nous ver-
rons défilé avant la fin d'août 40 mille hommes et
6 mille chevaux de cette armée d'Afrique, qui n'a
pas son égale dans le monde entier.

Pendant que les côtes d'Afrique, la réserve du port
de Toulon continue à faire des prodiges; après
avoir expédié les plus pressés, elle a armé avec une
activité prodigieuse les frégates cuirassées la Va-
leureuse, la Revanche, la Gloire, qui avec le Magenta,
vont doubler l'effectif de la flotte de la Méditerranée;
en dehors de ces bâtiments de combat, la
réserve a préparé les frégates à roues le Magellan,
le Panama, le Mogador et l'Albatros.

Les pêcheurs du littoral sud de la France, et on a sans
doute appliqué la même mesure à toutes les divi-
sions des gardes-pêches de l'Océan.

Pour celle du Midi, le Héron passera sous les
ordres du préfet maritime, sous le commandement
d'un officier qui sera ultérieurement désigné. La
Grenade sera désarmée et le Favori restera seul
chargé de la surveillance du littoral.

En Prusse, les concentrations continuent. Pres-
que nulle à la frontière pour ne pas donner l'éveil,
elles se bornent par ces points-là à accumuler le
matériel des différents chemins de fer, matériel
destiné au départ des troupes.

C'est dans les provinces de l'Est, de Königsberg,
Stettin, Breslau, dans le vici centre prussien, c'est-à-
dire dans les parties les plus éloignées du Rhin
que s'exécutent les mouvements complets des
troupes. Ce procédé est fort habile de la part de nos
adversaires de demain. Ils savent qu'on ira sur-
veiller que les lignes frontalières, et croient profiter
de notre insouciance pour masquer leurs mouve-

Mathieu. Dites à mon père de ne rien craindre. J'emmène
avec moi Joliceur et pars l'âme brisée, mais pleine
d'espérance.

« J'ai le pressentiment de n'être pas inutile à Georges
pour son procès. Qu'il ne se décourage point : avec le
temps et la constance on vient à bout de tout. »

Mme de la Tourille porta en pleurant ce papier à son
mari, qui jura d'abord comme un diable et finit, après
avoir allumé sa pipe, par déclarer entre deux bouffées
qu'il ne serait pas trop surpris que ce projet lui réussît.

« Je le voudrais, ajouta-t-il, cordieu! pour me débar-
rasser de ce chien d'usurier et pour toi aussi, mon garçon,
car si elle gagne ton procès, comme elle est capable de
le faire, il lui faudra rebâtir l'aile ruinée de la Tourille avec
la chambre des enfants. »

« Ah! mon oncle, je n'aurais jamais eu bonheur ! »

« Bah! c'est ce que je me disais avant de passer capi-
taine; le brevet m'arriva pourtant. Quelque chose me dit
que nous aurons plus de chance un jour, mais ce sera
peut-être long. Que comptes-tu faire en attendant ? »

« Suivre les gentilhommes qui vont combattre en Amé-
rique avec M. de Lafayette. »

« Ce n'est point un mauvais projet ? Si j'avais de moins
dix ans et madame de la Tourille, je serais des vôtres,
monbleu! pour froter les Anglais. »

« Nos amis m'attendent à Brest, et je n'ai pas de temps
à perdre pour arriver le jour fixé, car je m'y rends à pied ? »

« Faute de ce diable d'argent ? Mais il y a loin, mon
pauvre ami ! »

« Oh ! j'ai de bonnes jambes ! puis le voyage n'est pas
cher et me donne précisément ce qui me manquait pour
m'équiper. »

« Par exemple, comment cela ? »

« J'y vais à travers bois avec mon fusil et mon chien,
et tous les soirs le produit de ma chasse m'assure le gîte,
le vivre et quelques pièces blanches qui à mesure que j'av-
ance se transforment en louis. »

« Et voilà où en est réduit l'héritier de Luxeuil; mal
en prendra au roi d'oublier ainsi sa noblesse ! »

« Ce n'est qu'une épreuve, mon oncle, s'écria gaiement
Georges ! Après l'orage le beau temps ! Notre pauvre
maison penche grandement vers la ruine, mais elle se re-
lèvera ! »

Ce soir sorti du cœur de Georges commença peu de
jours après son départ à se réaliser. Sylvine écrivit que la
duchesse l'avait prise auprès d'elle et affectait à sa toi-
lette une somme assez forte pour pouvoir en envoyer la
moitié à ses parents. Cette moitié qui grossissait toujours,
ramena dans la mesure seigneuriale de la Tourille une
aisance qu'on n'y avait pas vue depuis un siècle. Ce chan-

ments. Mais le fait est connu, fort heureusement,
et ne trompera jamais personne.

A Düsseldorf, Neuss, Wesel, Cologne, Ruthsort,
on conceut également les bateaux de transport
du Rhin, les chalands et autres engins destinés à
faire aboutir vers Coblenz et Mayence les troupes
qui composent le corps d'armée de Münster.

Les corps s'approvisionnent de leurs objets de
campagne; le fait est significatif, quand on saura
que les corps prussiens s'administrent eux-mêmes.

(Le Moniteur Universel).

Situation avant-hier

DEUXIÈME DÉCLARATION

Pour la seconde fois M. de Gramont, notre
ministre des affaires étrangères a repris offi-
ciellement la parole au Corps législatif; ce n'est
plus le langage provoquant que nous avons re-
produit dans notre dernier numéro.

Voici du reste le texte de cette seconde dé-
claration du Gouvernement et comment, d'a-
près le Moniteur Universel, l'incident s'est passé
à la Chambre.

La parole est à M. de Gramont.

J'ai pensé que la Chambre entendrait avec sa-
tisfaction les nouvelles que j'ai à lui donner des
massacres de Chine et que j'irai ainsi au-devant
de ses préoccupations.

La malle anglaise et de Chine n'a apporté aucune
nouvelle de Pékin : des troubles ont eu lieu seu-
lement à Nankin, mais les Français n'ont pas eu
à en souffrir.

Le ministre passe ensuite à l'affaire Hohenzollern
Il s'exprime ainsi :

« L'ambassadeur d'Espagne m'a annoncé hier
la renonciation du prince de Hohenzollern à la
couronne d'Espagne. »

Les négociations que nous poursuivons avec la
Prusse, et qui n'ont jamais eu d'autre objet que
l'acceptation du prince, ne sont pas terminées.

Il nous est donc impossible de vous soumettre
un exposé général de la situation.

M. Jérôme David demande de qui émane cette
renonciation, M. de Gramont répond :

« J'ai été informé que le prince de Hohenzollern
renonce à la candidature au trône d'Espagne. »

Voilà ce que j'ai à dire à la Chambre.

M. Jérôme David reprend : « On a dit que
cette renonciation venait de son père; je pose net-
tement la question à M. le ministre. »

« Je n'ai rien à ajouter à ses paroles, réplique
M. de Gramont. Quant aux bruits qu'on colporte
dans les couloirs, je n'ai pas à m'en occuper. »

(Immense émotion.)

Je n'accepte en aucune façon, dit M. Jérôme
David, la réponse de M. le ministre, car la nouvelle
à laquelle il fait allusion a été donnée publique-
ment par M. E. Olivier.

M. de Kératy demande la lecture de la dépêche.
« On l'a colportée à la Bourse; on pourra bien
la lire ici, dit M. de Kératy. »

La Chambre s'oppose à passer à l'ordre du jour.

En conséquence la parole est à M. Clément Du-
vernois qui demande à ce qu'on fixe le jour de
son interpellation.

M. David dépose lui-même une interpellation :

Toutes deux sont renvoyées à vendredi.
(Sensation prolongée.)

Voici l'article que M. Picard a publié, dans
l'Electeur libre, au sujet des éventualités de
guerre :

Nous voulions parler du budget, reprendre le re-
marquable discours de M. Barthélemy-Saint-Hi-
laire et discuter les réformes financières dont M.
Lecesse a fait si heureusement l'esquisse, mais un
bruit venu d'Espagne nous a brusquement arraché
à ces études.

La Prusse ne cède pas les frontières du Rhin; elle
veut, de plus, se préparer des alliances en Espagne.

Nous ne nous effrayons pas outre mesure des
alliances de famille. Elles n'ont jamais sauvé une
dynastie, ni fortifié un empire. Que les diplomates
installent un Hohenzollern sur le trône d'Espagne;
ils ne feront pas qu'il puisse rester Allemand en

gement ne pouvait échapper aux yeux de l'usurier toujours
fixés sur sa proie. Quelques temps avant l'échéance du
premier terme de la dette, il se présenta au château et
fut ignominieusement chassé selon les ordres du baron
par le remplaçant de Joliceur. Certes, le père Mathieu
comptait bien prendre sa revanche, mais la veille du jour
il reçut la visite du tabellion de Saint-Avertin, qui lui rap-
portait les fonds et venait lui faire signer la quittance.

Deux années se passèrent ainsi les plus heureuses de la
vie de ses deux époux, s'ils avaient eu leur fille. Mais son
absence gâtait tout ce bonheur. Malgré la paix, l'aisance,
la considération dont ils jouissaient pour la première fois
depuis tant d'années tristes et sombres; leur manquant le
trésor le plus précieux, la joie du cœur. Mme de la Tourille
dépassait à vue d'œil et le digne baron devenait, sans
s'en apercevoir muet, soucieux et morne.

N'y pouvant plus tenir, un jour qu'il fumait silencieuse-
ment dans le salon tapissé et remis à neuf, il jeta tout à
coup sa pipe et dit :

« Corbleu ! ma mie, cela ne peut durer plus longtemps ! »

« Il est certain, baron, que nous sommes bien malheu-
reux, malgré les grâces que Dieu nous a faites, murmura
la douce créature. »

« Le sang est de sang, après tout. Deux ans écoulés
sans la voir, c'est trop pour des parents ! »

« Oui, beaucoup trop ! dit la mère en cachant ses lar-
mes. »

« Eh bien ! madame, savez-vous ce qu'il faut faire ?... Il
faut aller à Paris, vertueuse ! »

Ce projet, longtemps mérité et auquel il était bien
certain que sa digne compagne ne mettrait point obstacle
fut exécuté le jour même. Les deux vieillards prirent le
messager à Tours sans prévenir Sylvine afin d'ajouter au
plaisir de l'arrivée celui de la surprise. En débarquant au
Plat d'Elain ren-lez-vous général des messagers de Fran-
ce, le baron demanda un fiacre et se fit conduire à l'a-
dresse de Sylvine, sur la butte Saint-Roch. La maison,
bien que grande et propre, — c'est le n° 16 de la rue des
Moulines, — ne répondait pas à l'idée qu'il s'était formée
de l'hôtel Choiseul. Un peu désapointé, il descend avec
Mme de la Tourille, qui tremblait d'émotion de tous ses mem-
bres et demanda au concierge mademoiselle Sylvine :

« Connais pas ! grogna le concierge en confectionnant
son soulier. »

« Comment ? Vous ne connaissez pas M^{lle} de la Tou-
rille ?... »

« Pas plus l'une que l'autre ! »

« Voilà qui est fort par exemple ! Je sais bien moi
qu'elle demeure ici, puisque je lui écris toujours à cette
adresse. »

gouvernant l'Ibérie, et séparer longtemps ses inté-
rêts et ceux de son peuple.

Mais de pareilles entreprises n'en sont pas
moins mortifiantes pour notre influence. Comment
se fait-il qu'à nos portes, la simple attraction de la
politique et du nom français ne soit pas toute-puis-
sante ?

C'est là, pour le gouvernement qui dirige nos
affaires, un grave sujet de réflexions. Il tient à obte-
nir de la majorité des contingents élevés, des cré-
dits considérables pour la guerre et la marine; il
cherche dans les forces matérielles l'instrument de
sa puissance. Nous ne sommes pas d'avis de les né-
gliger; mais c'est, à notre sens, une grande erreur
de s'en contenter, en les exagérant.

Si le gouvernement, au lieu de perdre en vaines
discussions, dont il a la responsabilité, un temps
précieux, avait pris hardiment en main la bannière
de la liberté, il aurait pu reconquérir en Europe
l'autorité qui lui manque.

Ce ne sont pas seulement ses adversaires qui ne
reconnaissent pas en lui l'héritier des principes de
1789, ce sont les nations étrangères.

En 1866, avant Sadowa, ce plébiscite armé de la
Prusse, un des obstacles que rencontrait la politi-
que française, c'était l'hostilité des populations rhé-
nanes.

En 1870, si les races latines se rangent sous les
ordres d'un général prussien, c'est que le spectacle
de la France les éloigne d'une démocratie soumise,
inquiète et impuissante.

Quant à l'opposition, elle ne saurait assister sans
tristesse à ces échecs répétés d'un système qu'elle
combat persévérément, et qui compromet si cruelle-
ment les destinées du pays.

Les opposants s'appelaient autrefois patriotes, ce
qui voulait dire que rien de ce qui touchait à l'in-
térêt général, à l'intérêt de la patrie, ne leur était
indifférent.

L'opposition que faisaient nos pères avait bien
son mérite; unis par un lien sacré, ils voulaient
une patrie grande, prospère, puissante; leur oppo-
sition n'aurait jamais consenti à être soupçonnée
ou jalouse; ses rangs étaient ouverts à tous ceux
qu'un amour ardent un dévouement désintéressé y
attiraient; — la devise était : *Patrie et Liberté* !

Ne changeons pas cette devise immortelle. Ce
que M. de Bismarck a vaincu jusqu'ici, c'est la poli-
tique impériale; la France n'aurait qu'à repaître
pour se faire écouter.

Ernest PICARD.

Nous lisons dans l'Avenir National :

Hier, à deux heures, la Bourse poursuivait sa
baisse journalière; la Rente française était à 67,40;
la Rente italienne à 49,25; les chemins Autri-
chiens 662 50; le Crédit foncier à 1,140 et ainsi
de toutes les autres valeurs. Ce mouvement de
baisse semblait devoir aller en s'accroissant, lors-
qu'à deux heures un quart un arrêt subit de la
baisse se produisit, en quelques minutes; la spécu-
lation se retourne, les demandes affluent sur le
marché, la hausse commence, elle grandit, elle se
précipite; c'est à qui s'arrachera les titres, le par-
quet et la coulisse ne suffisent pas à exécuter les
ordres d'achat, et quand à trois heures la cloche
annonce la fin de la Bourse, la Rente française a
regagné trois francs, la Rente italienne cinq francs
les Chemins autrichiens 72 fr. 50, le Crédit foncier
85 fr.

Qu'était-il donc survenu pour amener un tel
revirement dans les cours ? La Chambre avait-elle
reçu du ministère une communication pacifique ?
Les députés avaient-ils eu officiellement connais-
sance de quelque dépêche favorable à la paix ? Non ;
M. Olivier avait bavardé dans les couloirs du
Corps législatif; voilà tout; et c'est sur la foi de
ce bavardage, immédiatement porté à la connais-
sance des spéculateurs, que la Bourse d'abord et
que Paris ensuite ont cru à une paix certaine.

Les indiscretions de M. Olivier reposaient-elles
sur des faits positifs ? A deux heures les chances
de guerre étaient-elles définitivement écartées ?
Nous l'ignorons; on sait seulement qu'au moment
où le chef du cabinet s'exprimait avec une telle
désinvolture dans la salle des Pas-Perdus, M. de
Gramont était en conférence avec M. de Werther,
ce qui semble indiquer que rien encore n'était
terminé; mais, quoi qu'il en ait été de l'état des
négociations à deux heures, l'indiscrétion de
M. Olivier n'en est pas moins d'une inconcevable
légèreté, car, de deux choses l'une; ou la résolu-
tion du gouvernement d'accepter les explications

— Attendez ! dit la femme, en jetant un regard d'intel-
ligence à son mari; vous voulez parler de la demoiselle
qui a des parents du côté de Tours ?... »

« C'est nous, dit madame de la Tourille. »

« Eh bien ! mademoiselle est sortie, mais voici juste-
ment son domestique. »

On entendait en effet, vers la butte, la voix chevro-
tante de Joliceur modulant son refrain favori :

Ya six lieues d'Amboise à Tours
Ya six lieues d'Amboise !
Monlieux se trouve au milieu
On l'on bois de bon vin vieux...

A ce vers accentué avec amour, Joliceur se trouve face
à face avec le baron et recula de surprise.

« Ah ! mon gaillard, tu ne nous attendais pas aujour-
d'hui, s'écria le baron en lui appliquant sur l'épaule un
coup de sa large main qui le fit chanceler. »

« C'est un fait, M. le baron, balbutia l'ivrogne tout
étourdi, nous ne vous attendions pas ! »

« Sylvine est donc sortie ?... »

« Oui monsieur, elle est au théâtre ? »

« Avec la duchesse ?... »

« Plait-il ? fit Joliceur ouvrant de grands yeux. »

« Je te demande si ma fille est avec la duchesse de
Choiseul ? »

« La duchesse de Choiseul... Ah oui, monsieur ! j'avais
oublié. »

« Le vin te rendra idiot, Joliceur; il y a beau temps
que je te le prédis : tu ne devrais plus boire, mon garçon. »

« Ne plus boire, monsieur ! J'aimerais autant être
mort ! »

Ils montèrent sur ces paroles à l'appartement de Sylvine
que ses parents peu accoutumés au luxe, trouvèrent somp-
tueux. Une table y était dressée prête à être servie; en y
remarquant deux couverts, M. de la Tourille leva la tête
et regardant fixement Joliceur :

« Hein ! pourquoi deux couverts ?... Si ma fille est
seule ici comme tu viens de nous le dire. »

« C'est que, monsieur, nous attendons quelqu'un ce
soir ! »

« Ah ! vous attendez quelqu'un ! je serai charmé de le
connaître ! »

« Vous le connaissez, monsieur ! »

« Moi ! »

« Depuis qu'il est né ! »

« C'est Georges ! s'écria en joignant les mains de bon-
heur, M^{me} de la Tourille. »

(A continuer.)

données par la Prusse était prise, et alors il convenait d'en informer immédiatement le Corps législatif; ou cette résolution était encore en suspens, et alors la réserve la plus absolue était obligatoire. En ne gardant pas le silence, M. Ollivier s'est placé dans cette situation où d'avoir coopéré inconsciemment à une manœuvre de bourse en donnant des nouvelles encore incertaines, ou d'avoir outragé la dignité de la Chambre en communiquant au dehors des faits, qu'il tenait cachés au Corps législatif.

Comment ! les députés sont là, anxieux, attendant une communication, persuadés qu'ils seront les premiers à connaître les dépêches reçues, les décisions prises; et rien ne leur arrive; aucune communication ne leur est faite; nul renseignement, si faible qu'il soit, ne leur est fourni. Vainement M. Ernest Picard interroge le gouvernement; il ne trouve devant lui que M. Chevaudier de Valdromme qui ne sait rien, qui ne peut rien répondre; et, pendant ce temps, les commis d'agents de change savent ce que les députés ignorent, ce que M. le ministre de l'intérieur ignore; ils connaissent la déclaration du prince Antoine de Hohenzollern; ils savent que le gouvernement s'est tenu, dans ses négociations, sur le fait spécial de la candidature du prince Léopold, qu'il n'a pas élargi le conflit. On n'a pas voulu répondre à M. Emmanuel Arago, demandant dans quelles limites étaient renfermées les réclamations du gouvernement français, mais on en informe les coulisiers. Pourquoi M. Arago n'a-t-il pas formulé sa question du haut du péristyle de la Bourse? peut-être alors eût-on daigné lui répondre.

Tous les journaux, même les plus dévoués à la politique ministérielle, ont été frappés de cette singulière façon d'agir, si outrageante pour le Corps législatif. Le *Soir* s'exprime ainsi :

Un fait inouï, sans précédents, scandaleux, s'est produit aujourd'hui au Corps législatif.

Un homme investi de la confiance du souverain, un ministre remplissant les fonctions de président du conseil s'est permis, dans la salle des Pas-Perdus, de divulguer, devant un certain nombre de témoins, le secret des communications diplomatiques, avec le sans-façon qu'il aurait pu mettre à raconter ses affaires privées.

Dans cette affaire Hohenzollern, quelques membres de la Chambre ont soutenu qu'il fallait poursuivre l'humiliation de la Prusse. Nous ne savons ce qu'il adviendra de leurs desirs; mais à défaut de l'humiliation de la Prusse, ils auront, pour se satisfaire, une humiliation beaucoup plus certaine : celle du Corps législatif, réduit, pour obtenir quelques informations, à épier les confidences de couloir.

A. DESONNAZ.

Chronique locale

Depuis les derniers jours de juin, les eaux de la Loire ont sensiblement baissé. Elles ne suffisent plus pour alimenter le canal de Roanne à Briare. Il y a plus de cent bateaux, dit-on, échoués le long de ce canal, faute d'eau.

Une députation des entrepreneurs de battellerie est allée réclamer près du préfet, contre le canal d'irrigation du Forez qui, détournant l'eau de la Loire, porte un si grave préjudice au canal de navigation et à toutes les industries échelonnées de Roanne à Paris.

M. le préfet, prévenu du but de cette députation, a demandé 24 heures de réflexion avant de la recevoir, et enfin lui a répondu qu'il ne pouvait rien faire contre l'état de chose actuel, que le canal du Forez avait des droits acquis, qu'on ne pouvait pas lui contester le droit de prendre l'eau de la Loire, que néanmoins on lui adressait une pétition écrite à ce sujet.

Les intérêts du canal de navigation paraissent compromis. Mais heureusement, la Chambre de commerce de Roanne, en étudiant le décret relatif à la construction du canal d'irrigation du Forez, a découvert un article 25 qui voici :

« La prise d'eau du canal du Forez pourra être fermée en partie ou entièrement, toutes les fois que cette mesure sera reconnue nécessaire, soit dans l'intérêt de la navigation, soit pour tout autre motif d'intérêt public, soit pour laisser dans la rivière le volume d'eau que l'on jugera nécessaire d'y maintenir dans les étiages exceptionnels. »

Fort de la teneur de cet article, la chambre de commerce s'est empressée d'adresser une réclamation simultanément à M. le ministre du commerce et à M. le préfet de la Loire.

« Espérons qu'il y sera fait droit promptement. » A. RAFFIN.

Pétition de la Chambre de commerce à M. le Préfet.

La Chambre de commerce de Roanne s'est occupée dans sa réunion du 9 de ce mois, des plaintes soulevées par le commerce de la marine au sujet de l'interruption de la navigation par suite de la sécheresse et du détournement à son préjudice, de la majeure partie des eaux de la Loire absorbée par le canal du Forez.

Elle a décidé d'adresser, séance tenante, la lettre qui suit à M. le Préfet, et d'écrire dans le même sens à S. E. M. le ministre de l'agriculture et du commerce :

« Monsieur le préfet, nous avons l'honneur de vous adresser réception de votre lettre du 6 courant, nous demandant un rapport circonstancié sur la situation commerciale et industrielle de notre arrondissement; nous vous adresserons ce rapport pour l'époque que vous désirez. Mais, en attendant, nous croyons devoir immédiatement appeler votre attention sur la situation pénible où se trouve une branche commerciale importante de notre ville. »

« Le 30 juin dernier, plusieurs délégués de la marine de Roanne vous signalèrent les embarras causés à la navigation du canal de Roanne à Briare et Orléans, par la sécheresse exceptionnelle que nous subissons, et dont les effets sont encore augmentés par la prise d'eau que le canal du Forez prélève depuis quelque temps dans la Loire. »

« Vous avez pu apprécier l'importance de cette réclamation, puisque MM. les ingénieurs de la navigation de Roanne à Nevers, ont cru de leur devoir de vous signaler les mêmes faits, en vous indiquant les moyens en votre pouvoir pour y remédier. »

« La navigation est en effet en partie interrompue et devient de jour en jour plus difficile; le

« tirant d'eau qui d'ordinaire est de 1^m60, est descendu à 1^m20. Cependant, c'est l'époque de l'année où, en prévision du chômage annuel et du chômage forcé que fait craindre une sécheresse aussi persistante, la navigation est la plus active. En ce moment une immense quantité de bateaux sont menacés de ne pouvoir arriver à destination avant peut-être plusieurs mois; c'est évidemment une perte dont on ne peut prévoir les conséquences. »

« La Chambre de commerce de Roanne espère, monsieur le Préfet, qu'il suffira de vous exposer une telle situation pour que vous vous empressiez d'y porter remède, surtout quand vous avez en mains l'article 25 du décret du 20 mai 1863, vous disant : La prise d'eau du canal du Forez pourra être fermée en partie ou entièrement toutes les fois que cette mesure sera reconnue nécessaire soit dans l'intérêt de la navigation, soit pour tout autre motif d'intérêt public, soit pour laisser dans la rivière le volume d'eau que l'on jugera nécessaire d'y maintenir dans les étiages exceptionnels. »

« Comme vous le voyez, il faut que la mesure que nous demandons soit reconnue nécessaire pour que vous puissiez vous conformer à cette clause très-sage du décret. Or, notre témoignage, celui des intéressés, et surtout celui des ingénieurs ne doivent-ils pas être suffisants pour vous démontrer la nécessité de laisser à la Loire, au moins provisoirement, le libre écoulement de ses eaux. »

« Pressée par l'opinion publique et convaincue de l'urgence, la Chambre de commerce a cru devoir mettre de suite M. le Ministre au courant d'une question qui amènera probablement une nouvelle réglementation de la prise d'eau du canal du Forez. »

« Nous espérons donc, Monsieur le préfet, que vous pourrez devancer les ordres de Son Excellence, et nous comptons sur votre sollicitude habituelle pour soutenir les intérêts de l'arrondissement de Roanne. »

Nous venons de lire le décret qui autorise l'établissement du canal du Forez et nous avouons que nous avons peine à le comprendre.

N'est-il pas vraiment singulier que l'article 25, seul, tienne compte d'une façon aussi peu explicite des embarras qui peuvent naître de la dérivation des eaux de la Loire au profit des plaines du Forez? Comment le décret ne prévoit-il pas en termes plus clairs que les intérêts des propriétaires du Forez, du département si l'on veut puisque notre conseil général tient à voir là une question départementale, peuvent se trouver en lutte avec les intérêts de la navigation et par suite avec ceux de plusieurs départements?

Comment se fait-il que le régime du canal puisse être ou n'être pas modifié suivant le bon plaisir du préfet de la Loire, lorsqu'un changement dans le tirant d'eau peut porter un préjudice sérieux à d'autres départements traversés par le canal?

En un mot, dès lors qu'il est établi par des faits incontestables.

1^o Que le canal du Forez peut faire tort à la navigation sur le canal de Roanne à Briare et Orléans.

2^o Que le canal du Forez n'offre qu'un intérêt tout local, départemental tout au plus.

Comment un décret met-il à la merci du préfet de la Loire, la réglementation de la prise d'eau du canal du Forez? Comment se peut-il faire que le préfet de la Loire puisse à son gré tinter ou ne pas tinter compte des intérêts des autres départements complètement désintéressés dans la question du Forez et les mettre à contribution par le tort qu'il leur fait.

Voilà ce que nous demandons.

La Chambre de commerce de Roanne, et M. A. Raffin voient dans l'art. 25 un moyen d'interceder près du préfet et au besoin de lui forcer la main, nous y voyons, nous, un vice de forme dans le décret, et la consécration d'un abus de pouvoir permanent.

Certainement lorsque le décret a été rendu, on ne pensait pas qu'une sécheresse serait assez grande pour que, les 5/6 des eaux de la Loire passant aux plaines du Forez, il n'y ait plus assez d'eau pour maintenir le tirant d'eau nécessaire à la navigation sur le canal. Si le cas qui se présente est prévu, il est hors de doute que l'art. 25 du décret eût été singulièrement modifié.

Il n'y serait pas dit : « M. le préfet de la Loire peut diminuer ou même supprimer la prise d'eau, etc. » ; mais tout simplement « M. le préfet de la Loire diminuera ou même supprimera, etc. », ce qui n'est pas la même chose.

En tout cas, devant un fait que l'on ne peut nier, on ne saurait se refuser à modifier le décret.

Et non-seulement on ne peut autoriser le département de la Loire à s'enrichir au détriment des autres départements; mais il n'est pas admissible qu'une question départementale prime une question d'intérêt public; car le canal appartient à l'Etat et le canal du Forez est l'œuvre et l'affaire du département de la Loire.

Le succès de la pétition ne nous paraît pas être douteux; seulement nous n'en approuvons pas complètement la forme.

Il nous semble que la Chambre de commerce aurait dû faire ressortir l'excès de pouvoir que l'article 25 du décret concède au Préfet de la Loire, et demander purement et simplement la révision du décret.

Il n'y avait pas de pétition à adresser au préfet de la Loire; il ne s'agit pas là d'une faveur et d'une grâce à lui demander; une sécheresse exceptionnelle place le préfet en situation de commettre un abus de pouvoir; c'était là l'unique fait à relever devant les pouvoirs compétents et dont il fallait s'armer pour demander la révision du décret.

En terminant, nous ferons remarquer ce qu'il est singulier la réponse du préfet, réponse méditée pendant 24 heures.

« Le canal du Forez a des droits acquis » a répondu M. Castaing.

Eh bien ! Et la navigation de la Loire ou celle du canal, comme vous voudrez, elle n'a donc pas de droits acquis ? Mais elle était vieille avant

que vous n'eussiez des dents !

Enfin, la question est soulevée, nous ne la laisserons pas tomber, et nous ne nous contenterons pas des explications de M. le préfet, parce que nous sommes convaincus, que dans cette affaire la marine doit obtenir entièrement gain de cause.

Em. CARROT.

M. Lavery, portier du pont de Balbigny, recommence à faire des siennes. Il tient absolument, paraît-il, aux honneurs de la publicité. Le silence que le *Courrier* a gardé sur lui pendant quelque temps, lui pèse. A tout prix, il veut sortir de cette obscurité.

Le 6 de ce mois, son fils âgé de douze ans, se baignait dans la Loire. A un moment il perdit pied, il aurait été noyé si l'on n'était venu à son secours. Fort heureusement le brigadier de gendarmerie se trouvait là; sans penser au danger, il se précipite vers lui et le ramène à terre. Vous pensez peut-être que le père s'est confondu en remerciements; ah bien oui !

L'administration, en pareil cas, a le bon esprit d'accorder une légère gratification aux gendarmes qui sont assez mal payés du reste pour un service pénible et souvent dangereux. Mais elle exige de la victime de l'accident ou de la personne dont elle dépend, un certificat attestant le sauvetage. Ce certificat a été demandé à M. Lavery; il a refusé de le donner. Ou ce qui revient au même, il a dit au brigadier avec qui il n'est pas dans de bons termes, (ce qui ne doit pas étonner lorsqu'on sait avec quel sans-façon il exécute les règlements) : Je ne vous le donnerai pas avant d'avoir vu votre rapport. C'était une vexation, car l'attestation demandée, complètement indépendante du rapport n'avait d'autre objet que d'affirmer un fait incontestable. Elle était étrange, après ce qui s'était passé. Le brigadier s'en est allé, et l'affaire en est restée là.

Nous laissons à nos lecteurs le soin d'apprécier cette étrange conduite.

Autre fait. — Le pont de Balbigny est toujours aussi mal entretenu que par le passé. Par ce temps de sécheresse les clous sortent de 2 à 3 centimètres des planches du pont et du trottoir. Il y a là un danger pour les passants et pour les chevaux. Mais d'aussi minces détails ne peuvent intéresser un personnage aussi important que M. le concierge.

Le 9 courant, un incendie s'est déclaré chez M. Filon, demeurant à St-Marcel-de-Félines. Tout a été la proie des flammes; maison, meubles, bétail, fourrages, grains. Ce sinistre réduit à la misère la famille de ce malheureux.

Les éventualités de guerre ont fait perdre de vue, pendant quelques jours, les élections municipales.

C'est sans doute aux préoccupations du gouvernement qu'il faut attribuer le retard apporté à la publication du décret de convocation. Car, il nous semble que les pouvoirs du conseil actuel doivent expirer le 24 juillet. C'est donc à cette même date que devraient se faire les nouvelles élections; il n'en sera rien. Devant le silence persistant du *Journal officiel*, on commence à parler du 7 août. En tous cas, cette situation ne peut guères se prolonger, et il est temps de se mettre sérieusement à l'œuvre.

Nous recommandons aux électeurs de faire un très-grand nombre de réunions privées.

Que tous ceux qui veulent prendre l'initiative de ces réunions et qui seraient embarrassés, soit pour le local, soit pour les formalités à remplir, s'adressent au bureau du *Courrier de Roanne*. Je me tiendrai personnellement à leur disposition, tous les matins de 8 h. à 10 h.; et si dans ces réunions, ils croient que je puis leur être de quelque utilité, je n'hésiterai pas à m'y rendre.

Je puis ajouter qu'il y a déjà un certain nombre d'hommes actifs et dévoués aux intérêts de la ville de Roanne qui sont décidés à consacrer à la lutte électorale une grande partie de leur temps et qui répondront à tout appel fait à leur dévouement.

Rien ne s'oppose donc à la multiplicité des réunions et nous comptons bien que dès cette semaine, sur tous les points de la ville, les électeurs du parti démocratique vont se grouper et s'entendre pour pouvoir aborder avec confiance les élections municipales.

Des électeurs de divers quartiers ont demandé que le *Courrier de Roanne* publiât un programme, approuvé par les candidats, qui indiquerait la conduite qu'ils comptent tenir s'ils sont élus.

Jusqu'à présent aucune réunion n'a été faite spécialement dans ce but, et un programme ne saurait être une œuvre individuelle; mais des lettres de convocation vont être adressées pour que l'on se concentre sur la rédaction de ce programme qui sera publié prochainement par le *Courrier* et que nous commenterons dans de grandes réunions privées, en le soumettant à la ratification des électeurs.

Em. CARROT.

M. Raffin ex-conseiller municipal de Sevelinges nous écrit au sujet de voies de fait dont il prétend avoir été victime de la part de son maire, M. Bayon.

L'origine de cette querelle serait paraît-il un propos tenu au sujet des prochaines élections. M. Raffin aurait dit dans un café et assez haut pour être entendu par le maire, qu'il fallait faire table rase de l'administration municipale de Sevelinges.

C'est à la suite de ce propos que M. Bayon aurait frappé à coups de canne notre correspondant et l'aurait insulté dans son domicile.

Bien entendu, nous ne nous portons pas garant de la véracité de ces renseignements et nous lais-

sons à M. Raffin la responsabilité entière de cette grave accusation portée contre le maire de Sevelinges.

Le 11 courant le sieur Lasseigne François, tisseur, âgé de 46 ans, marié ayant trois enfants en bas-âge, demeurant à Lafarge, a quitté son domicile à 8 heures du matin et s'est amusé à boire avec diverses personnes chez plusieurs débitants jusqu'à 5 heures du soir moment où on l'a vu se diriger du côté de la Loire en disant qu'il allait se baigner. Le lendemain matin vers 7 heures son cadavre a été trouvé dans ladite rivière sur la commune de Villeret, près de l'endroit appelé la Maison brûlée : il avait sur lui sa chemise et son pantalon, son chapeau, sa blouse et ses souliers ont été trouvés sur la berge près du même endroit.

Il y a lieu de penser qu'étant ivre, il a dû tomber à l'eau involontairement, avant d'avoir achevé de se déshabiller.

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que la maison Callebaut, dont la réputation est Européenne, établie à Roanne un dépôt de ses machines à coudre.

C'est principalement dans les grands concours industriels que cette maison a établi d'une façon irrécusable sa supériorité.

Deux médailles de première classe obtenues aux expositions tenues à Paris, en 1855 et en 1867; deux diplômes d'honneur, enfin une médaille accordée par le Jury de Londres ont fait de la machine Callebaut un instrument modèle qui s'est promptement vulgarisé.

Toutes les machines à coudre qui sortent des ateliers de la maison Callebaut sont à point de navette, piqure semblable des deux côtés de l'étoffe, couture indecousable.

Par leur agencement simple, leur solidité reconnue après un long usage, la facilité de leur travail, elles se prêtent également à toutes les industries de couture. Voici du reste ce qui résulte du rapport du Jury de Londres de 1862, et qui vient confirmer ce qui précède.

« Les machines à coudre des diverses nations qui ont concouru à l'exposition de Londres étaient toutes réunies dans la 7^e classe. »

« Celles exposées par les constructeurs français ont remporté, sur les concurrents anglais et américains, la plus éclatante victoire, et nous pouvons dire que c'est dans cette industrie que le résultat a été le plus brillant pour la France. La lutte était vivement engagée entre tous les constructeurs anglais, américains et français. On peut en juger par l'exposé statistique suivant, tiré du bulletin officiel des récompenses. »

15 constructeurs anglais	1 mention honorable
6 constructeurs américains	2 médailles
2 constructeurs français	3 mentions honorables
	1 médaille
	1 mention honorable

C'est à notre habile constructeur Callebaut que la médaille a été décernée, pour les machines à coudre s'appliquant à tous les travaux de l'ailguille.

En présence de pareils témoignages, nous croyons inutile d'insister et nous sommes convaincu que toutes les personnes, lingères, confectionneuses, tailleurs, fabricants de chaussures et autres qui peuvent trouver l'emploi avantageux de la machine à coudre iront visiter les différents modèles appropriés à chaque industrie, qui sont déposés, 8, quai de l'Île, chez Madame Bourgeois.

Cette recommandation, du reste, ne s'applique pas seulement aux commerçants, mais à toute famille un peu aisée, qui aujourd'hui, dans toutes nos grandes villes, trouve économie à faire de nombreuses acquisitions de ces machines. 64

LA GRÈVE DE MULHOUSE.

On lit dans le *Moniteur Universel* :

Une légère émotion de grève, presque aussitôt apaisée après sa naissance, a eu lieu à Mulhouse. Deux des correspondants du *Courrier du Bas-Rhin* ont rendu compte de ces faits dans des lettres. Nous les reproduisons toutes deux :

Voici la première : Mulhouse, 3 juillet.

« Notre ville industrielle a été tant soit peu émue en apprenant que les ouvriers de quelques fabriques s'étaient mis en grève. Voici ce qui s'est passé. »

« Hier matin, lundi, et non samedi, comme on le disait, les ouvriers menuisiers et charpentiers au service des entrepreneurs de bâtiments se sont mis en grève, demandant à ne travailler que de 6 heures du matin à 4 heures du soir, y compris l'heure d'été, de midi à 4 heures. Quelques-uns, dit-on, avaient tenté d'exciter leurs camarades, et les ouvriers employés à la filature de coton de M. Charles Mieg ont également cessé leur travail en soumettant les mêmes observations au chef d'établissement. La journée a été calme; mais, dans la soirée, des sociétés compactes d'ouvriers se sont promenées devant la sous-préfecture et dans les rues en criant : *Vive l'Empereur* ! »

« L'ordre n'a pas été troublé en ce seul instant, et ce matin, mardi, les ouvriers menuisiers et charpentiers se sont entendus avec leurs patrons; et les ouvriers attachés à la manufacture Charles Mieg ont repris leur travail après avoir obtenu ce qu'ils demandaient. »

« Nous n'avons pas le moindre incident à enregistrer, et notre cité jouit, au moment où je vous écris, de la plus parfaite tranquillité. »

Voici maintenant la seconde de ces lettres :

Mulhouse, 3 juillet.

Depuis quelques jours notre population ouvrière, ordinairement si calme, s'occupait d'augmentation de salaires et de diminution des heures de travail. Les ouvriers fileurs ont donné l'exemple, en réclamant auprès de leurs patrons de ne commencer leurs journées qu'à 6 heures du matin pour la terminer à 6 heures, au lieu de 5 heures du matin et 7 heures du soir. Plusieurs industriels ont souscrit à ces réclamations, entre autres la maison Dollfus-Mieg et Comp., qui même est allée au devant, si je ne me trompe, des vœux de ses ouvriers. Puis sont venues les réclamations des ouvriers tisseurs, qui ne voulaient pas être traités moins bien que ceux de la filature; plusieurs tissages ont dû interrompre leur travail momentanément; enfin il leur a été accordé ce qu'ils demandaient. Tout était revenu au calme lorsque les ouvriers charpentiers, menuisiers, maçons, etc., ont demandé à leurs patrons la même diminution dans les heures de travail, ou une augmentation de salaire proportionnelle.

Hier soir, la ville a été traversée par un millier d'ouvriers, qui avaient refusé de travailler le matin et qui attendaient, pour reprendre l'ouvrage, que l'accord se fût établi avec leurs patrons. Aucun désordre ne s'est produit, et tout est rentré dans le calme aujourd'hui.

On écrit de Mulhouse, 10 juillet, au *Courrier du Bas-Rhin* :

